

Haut-Ogooué/Département de la Passa/Franceville/Coopération Gabon-UNFPA/Elaboration du plan d'action du programme pour la période 2018-2022...

Les stratégies de réduction des grossesses précoces au centre des réflexions



Les superviseurs des travaux, Dr Patricia Stoelle Keba et Dian Karim Sidibe.



Les participants pendant leurs travaux.

N.O.
Franceville/Gabon

FRANCEVILLE, chef-lieu du Haut-Ogooué, a abrité, du 20 au 24 novembre dernier, un atelier d'élaboration du plan d'action du programme de coopération entre le Gabon et le Fonds des nations-unies pour la population (UNFPA), pour la période 2018-2022. Les travaux ont été centrés sur la réduction de la mortalité maternelle, avec un accent particulier sur le phénomène des grossesses précoces chez les adolescentes et les jeunes. Outre ce point fondamental pour l'UNFPA, initiateur

des assises de Franceville, d'autres domaines qui concernent les jeunes ont également été passés au crible par les participants. Notamment, la défense de leurs droits, l'amélioration de leur accès aux services de santé reproductive, à une éducation complète à la sexualité, aux moyens de contraception modernes et à la prévention du VIH/Sida. Les participants étaient constitués d'une vingtaine de partenaires sectoriels des ministères de l'Éducation nationale, de la Santé, Affaires sociales, Justice, Économie, ainsi que des membres de la société civile. « Le plan d'action du programme de coopération qui

nous réunit ici se veut dynamique, avec une approche multisectorielle, afin de toucher toutes les couches sociales et d'apporter une solution aux différents maux qui touchent les adolescents et les jeunes. Programme qui, pour la période 2018-2022 reste, conformément au plan stratégique de l'UNFPA, notre cible première », a indiqué Patricia Stoelle Keba Ongollo, au nom de l'organisation onusienne. Selon la dernière Enquête démographique et de santé au Gabon, la proportion de fécondité des adolescentes tombées enceintes est de 28%. Et la province du Haut-Ogooué occupe la deuxième place après le Woleu-Ntem. L'objectif du

gouvernement est de ramener ce taux à la baisse d'ici 2022. « C'est dans ce cadre, a déclaré la représentante de l'UNFPA, que nous nous sommes retirés avec nos partenaires au niveau de Franceville, pour définir les stratégies et les activités qui vont contribuer à la réalisation de cet objectif du gouvernement. » Objectif qui, rappelle-t-on, consistera à réduire les taux de grossesses précoces. « Ce processus préparatoire permettra une négociation préalable de l'ensemble du contenu du document, un développement sur une base consensuelle, et une réelle appropriation du programme par tous les acteurs impliqués, quant à la

pertinence des stratégies et activités retenues, les effets escomptés au cours de chaque année, ainsi que les modalités de mise en œuvre du programme proposé », a précisé Mme Keba Ongollo. Aussi, pour aboutir à des résultats probants, les parties prenantes ont-elles accouché de stratégies qui consistent à accompagner le ministère de l'Éducation nationale dans la mise en place des programmes d'éducation sexuelle complète. A assurer une participation active de ces jeunes dans les questions de santé sexuelle et reproductive. A donner aux organisations de jeunesse une formation qui leur permet d'être outillés pour sensibiliser les jeunes à

cette thématique. A accompagner et identifier les déterminants des grossesses précoces dans la prise en compte des politiques de programme. Dans l'ensemble, les participants à ces réflexions se sont dits honorés d'y avoir pris une part active, tant celles-ci visent l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse gabonaise. Septième programme de coopération Gabon-UNFPA, les travaux de Franceville ont reçu le renfort technique d'un autre expert du programme au bureau régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Dian Karim Sidibé, venu tout droit de Dakar (Sénégal).

... et département de la Sébé-Brikolo/Administration décentralisée/Canton Mouniandji

Le pouvoir désormais entre les mains du chef Mbongo

N.O.
Franceville/Gabon

LE gouverneur de la province du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, était l'hôte, il y a quelques jours, des populations du canton Mouniandji, dans le département de la Sébé-Brikolo. L'objet de la mission: installer le nouveau chef dudit canton, Bernard Mbongo. La cérémonie a eu lieu au village Odjala, sis à 54 kilomètres du chef-lieu départemental, Okondja, en présence notamment du préfet, du président du Conseil départemental et des notables de cette circonscription administrative. Le président du Conseil départemental, Jean Rodrigue Nkoli Agnama, intervenant en premier lors de cette circonstance, a dit fonder ses espoirs sur les qualités que mettra en place le nouveau chef de



Le gouverneur du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, procède au rituel d'installation du chef du canton Mouniandji, Bernard Mbongo... Photo de droite : ... avant de lui remettre les attributs du pouvoir.



canton, à l'instar des autres auxiliaires de commandement, pour porter haut le standard du département dont il a la charge. Le geste symbolique d'installation du promu, effectué par le gouverneur, a été marqué par des scènes d'encouragement des populations des villages Odjala, Longa 2 et Akwala, composant le canton. Médaille de la chefferie, drapeau de la République et décret de nomination ont

été ensuite remis au promu par Jacques Denis Tsanga. Mais, auparavant, l'autorité provinciale s'est appliquée à rappeler à M. Mbongo les missions qui lui sont assignées, conformément au décret 724. « La fonction de chef de canton est celle de représentation de l'ensemble de l'Exécutif, à savoir le président de la République, le Premier ministre, le gouverneur, le préfet... C'est une

fonction qui doit être incarnée avec le plus grand sérieux et un engagement à servir sa communauté, à servir ses concitoyens », a indiqué le gouverneur. Précisant que, pour ce qui est de ses missions régaliennes, le chef de canton est le représentant du préfet et du sous-préfet dans sa circonscription administrative. A ce titre, il fait appliquer les lois et règlements ainsi que les décisions adminis-

tratives. Il est le président du conseil cantonal, il coordonne l'activité des chefs de regroupement des villages et assure la police administrative. Il veille, en outre, à la salubrité publique, propose au préfet les mesures d'ordre général concernant l'administration et la vie économique et sociale du canton. Le chef de canton signale les naissances et les décès à l'officier d'état civil, aide

au recensement de la population et à la collecte des impôts... Pour conclure, le gouverneur Tsanga a prodigué des conseils d'usage aussi bien à l'endroit du chef de canton que des populations. « La fonction de chef de canton relève de l'administration et non d'une transmission de pouvoir culturel de père en fils, ou de l'oncle à neveu. Nous ne devons pas souffrir des lourdeurs culturelles qui, par ailleurs, paralysent l'action administrative. Le chef de canton est nommé par l'administration. Il est le relais de l'administration. Laquelle est neutre. Par conséquent, lorsqu'on est représentant de l'administration, on doit être exemplaire. Le chef de canton n'est pas le porte-parole des syndicats. Il transmet à l'administration les problèmes qui se posent, il ne devient pas un leader d'opinions politiques... », a-t-il insisté.